



Le climat voit rouge, les communes passent au vert

Les 12 travaux de l'élue communal-e vert-e

Élections communales du 20 mars 2011

Notre monde connaît de profondes mutations et des bouleversements violents. Ceux-ci affectent durablement notre environnement et notre mode de vie. Ces changements globaux exigent des réponses nationales voire internationales, mais aussi et surtout des réponses locales et individuelles. Les communes se trouvent donc en première ligne de cet effort. Leur exemplarité est indispensable, tout de suite et sur le long terme. Les élues et élus communaux écologistes fribourgeois sont les artisans et les accompagnateurs de ce renouveau communal. Les élus écologistes disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent. Voici leurs travaux, qui sont tous de compétence communale :

I. Gouverner autrement et développer les démarches participatives

Historiquement, l'assemblée communale ne prend aucune part à la co-construction des décisions politiques prises par l'exécutif. Les communes dotées de Conseils généraux ont aussi de la réticence à promouvoir une concertation de tous les acteurs en vue des décisions importantes. L'élue-é écologiste est persuadé de l'importance de la participation populaire à tous les grands processus décisionnels (développement d'infrastructures sociales, scolaires, sportives, révision générale du PAL etc). Il met donc en place une façon différente de gouverner, en organisant des démarches participatives, où les habitants

participent directement à la réflexion globale menant à la décision finale. Pour les décisions ayant des répercussions sur l'ensemble de la commune et sur la qualité de vie des habitants il met en place des forums participatifs ou des ateliers, partageant l'information et recueillant, dans une démarche cadrée et structurée, les avis, les souhaits et le soutien des acteurs concernés. De même, les citoyens peuvent s'organiser pour repenser ensemble et hors des limites strictes du cadre politique communal, leur façon de vivre ensemble et à un avenir concerté et choisi. L'élue-é communale écologiste favorise la création ou la poursuite d'un agenda 21 local, il offre aux groupes le soutien et les infrastructures matérielles indispensables à son travail. Il s'engage surtout à relayer auprès des autres élus les travaux et les propositions d'action de l'agenda 21 local.

II. Durabilité et finances communales, investir dans l'avenir

La marge de manœuvre de la commune dépend des priorités qu'elle-même s'est fixée en termes de financement. L'élu écologiste veille donc à ce que le plan financier de la commune soit clair, transparent et durable. Il y a notamment lieu de ne pas laisser aux générations suivantes une dette communale démesurée, l'élu écologiste est donc rigoureux dans la maîtrise des dépenses. Il n'a cependant pas peur d'investir pour l'avenir. Face aux bouleversements climatiques actuels, seules les solutions écologiques et durables, tant sur le plan écologique qu'économique et social doivent être retenues, notamment en ce qui concernent la construction des infrastructures publiques. L'élu communal est lui-même transparent dans ses choix politiques, notamment en ce qui concerne les adjudications et les mandats. Il demande donc la publication des liens d'intérêts du Conseil communal et du législatif. Il applique à lui-même et à ses pairs une obligation de récusation scrupuleuse pour les dossiers représentant un risque de conflits d'intérêts.

III. Stratégie énergétique communale et transition énergétique

La commune est le premier échelon de la politique énergétique. Elle doit être la base d'une initiative collective de transition énergétique, pour préparer un avenir sans combustibles fossiles et nucléaires. L'élu-e écologiste favorise la mise sur pied d'un plan de développement des énergies renouvelables et d'un plan directeur des énergies. Il s'engage pour mettre sur pied des outils d'incitation à l'utilisation d'énergies renouvelables et fait son possible pour rendre obligatoire un pourcentage minimum de production d'énergies renouvelables dans les nouvelles constructions dans sa commune, de même qu'un concept énergétique pour les zones à bâtir soumises à PAD. Des initiatives de transition doivent être aussi lancées, dans le but d'anticiper la fin des combustibles non renouvelables et de préparer la commune à sa transition énergétique en incluant la population dans la réorganisation de son espace de vie.

IV. Assainir les bâtiments communaux

La Commune est un important propriétaire immobilier. L'élu-e écologiste s'engage pour une exemplarité de la commune en termes de gestion des bâtiments. Il développe un plan quinquennal d'assainissement des bâtiments et se bat pour que les crédits nécessaires soient libérés. Il travaille aussi pour installer un chauffage communal pour les bâtiments communaux utilisant uniquement des énergies renouvelables. Il promeut l'étude et le développement d'un réseau de chauffage à distance.

V. Soutenir les mobilités durables

La mobilité individuelle est aujourd'hui fortement dépendante des sources d'énergies non renouvelables. Les communes fribourgeoises sont peu étendues et compte tenu du fait que le centre communal est toujours accessible à une courte distance à vélo depuis le domicile, l'élu-e tend à renforcer ces centres et à les rendre accessibles. Le manque de trottoirs, de pistes cyclables, la présence d'obstacle et de dangers, le manque de desserte en transports en commun, favorisent la voiture. L'élu-e écologiste favorise donc les mobilités alternatives, en installant des places de vélo protégées, en offrant des garanties communales d'exploitation aux voitures en libre-partage, en installant dans les pôles de transbordement, des accès et des zones d'attente sécurisées pour les usagers. Il favorise aussi le développement intercommunal de pistes cyclables et s'engage à rendre possible les déplacements intra et inter-communales par la mobilité douce. Il construit, tout au long de la législature, dans l'ensemble de sa commune les éléments qui constitueront un réseau de trottoirs et de bandes ou pistes cyclables. Il sécurise les routes dans les quartiers grâce aux zones 30km/h. Aux endroits les plus fréquentés, il crée, si les riverains le souhaitent, des zones de rencontre qui donnent la priorité au piéton.

VI. Un éclairage public efficace, sûr et ménageant le climat

Les communes ont développé un immense réseau d'éclairage public sur l'ensemble de leur territoire, sans tenir compte ni du gaspillage ni de la pollution nocturne provoquée par une majorité des points lumineux. L'élu-e communal-e lance un plan d'assainissement de l'éclairage public communal. Il promeut une réflexion participative quant à l'arrêt de l'éclairage aux heures creuses de la nuit pour les points lumineux les plus dispensables. Il met en place une baisse de l'intensité lumineuse pour les points lumineux maintenus. Il fait adopter les crédits nécessaires aux économies d'énergie (boîtes de réglage permettant la diminution ou la suppression de l'éclairage à certaines heures sur des tronçons choisis, remplacement des lampes à mercure par des LED ou des lampes à sodium haute pression, etc.). L'objectif est ainsi de diminuer fortement la pollution lumineuse qui peut porter atteinte à la santé des habitants et au bien-être de la faune.

VII. Une commune accueillante pour tous et toutes

La Commune est maîtresse de son aménagement du territoire. Elle décide donc la variété de l'offre en logement qu'elle souhaite mettre à disposition des (futurs) habitants. L'étalement des zones villas a dévoré le terrain tout en créant des zones monofonctionnelles, n'accueillant qu'une seule et unique catégorie de population. L'élu-e écologiste développe donc des stratégies d'urbanisme visant à accueillir une population variée et veille à l'intégration harmonieuse de chacun. Il prévoit dans le PAL communal des zones de densités différentes, en économisant scrupuleusement le terrain. Il travaille à la réalisation d'écoquartiers et de bâtiments collectifs à but social, notamment pour les personnes âgées partiellement indépendantes. Il vise une mixité sociale et générationnelle au sein

de sa commune, parce qu'une société s'enrichit de sa diversité. Il rétablit aussi les liaisons biologiques en recréant des passages à faune entre les communes.

VIII. Soutenir toutes les familles

La famille évolue, ses besoins changent. Avec l'adoption d'Harmos, la scolarisation commence plus tôt dans notre canton. Dans de nombreuses familles, les deux parents travaillent. Les familles monoparentales sont elles aussi exposées à des difficultés importantes pour organiser la garde des enfants, tôt le matin ou à midi. Il s'agit donc de trouver des solutions pour soutenir toutes les familles. L'élu-e écologiste met sur pied dans sa commune un accueil extrascolaire dans un centre prévu à cet effet, en partenariat avec d'autres communes si ceci s'avère pertinent. Il favorise ainsi la socialisation des petits et les fait goûter très tôt à la vie en société. De plus, un accueil extra-familial est souvent très important pour le développement de l'enfant en lui donnant un cadre, une structure, et ce surtout lorsque la famille n'est pas en mesure de les lui offrir.

IX. Lutter contre les discriminations à l'école

Le cadre scolaire doit permettre de prévenir et sensibiliser l'enfant à l'altérité et à l'accepter comme étant une richesse. La prévention et la sensibilisation doivent être renforcées à l'école, en mettant sur pied des ateliers et un réseau de soutien et d'information, notamment sur les thèmes du racisme, de l'homophobie, de l'intolérance religieuse ou du rejet des personnes handicapées. L'élu-e écologiste s'efforce d'introduire dans l'école primaire et secondaire une sensibilisation à ces questions, surtout il met en place une information suffisante pour les enseignants, les membres de la commission scolaire, les parents et les concierges. Il organise quand cela est possible des activités visant à donner un

ancrage aux jeunes dans leur territoire et favorise de manière générale la connaissance du patrimoine, humain et naturel. Il soutient financièrement et via les infrastructures nécessaires les activités d'animation de la jeunesse pour encourager l'autonomie et la créativité des jeunes.

X. A pied à l'école !

Beaucoup d'enfants sont amenés en voiture par leurs parents, alors que bien souvent, l'école ne se trouve qu'à quelques centaines de mètres. Cette aberration provoque des dangers importants pour les enfants aux abords des écoles, transformés en parkings sauvages. Le cheminement à pied entre la maison et l'école permet à l'enfant de se dépenser, de se calmer et de se socialiser. L'élu-e écologiste met en place dans sa commune des réseaux pédibus. Il sensibilise la commission scolaire et les parents. Il sécurise les abords des écoles et la cour de récréation, ainsi que les cheminements à pied et à vélo.

XI. Une gestion durable et harmonieuse pour les forêts et parcs communaux

Les communes fribourgeoises sont souvent les propriétaires de grandes surfaces forestières ainsi que de nombreux parcs et espaces verts. L'élu-e écologiste considère qu'un entretien écologique de ces espaces apporte une plus-value pour les habitants ainsi que pour la biodiversité. Il veille donc à ce que l'entretien des forêts soit le plus naturel possible, en préservant le sol et l'air, en encourageant l'utilisation de bois-énergie en optimisant les interventions, tout en tolérant aussi

que des restes de coupe soient laissés dans la forêt. Il veille à la sécurité des employés de la forêt. Il promeut la fonction d'accueil de la forêt en y installant des places de jeu et de pique-nique dans des zones bien déterminées afin que la faune et la flore forestières soient respectées. L'élu-e écologiste s'engage aussi pour que l'entretien des parcs et jardins soit en harmonie avec le développement durable. A cet effet, les aménagements de parcs et des espaces de décoration doivent être conçus de manière à pouvoir être entretenus sans pesticides et sans engrais. L'eau d'arrosage doit aussi être économisée, ce qu'il est possible de faire par exemple en plantant des arbres résistant à la sécheresse. Là où c'est possible l'entretien doit être extensif pour permettre à la petite faune de s'épanouir.

XII. Préserver le capital santé

La santé des habitants est une valeur bien souvent sous-considérée. Elle est pourtant un capital à préserver absolument. Les péjorations de l'environnement direct et les pollutions nuisent de façon irrémédiable à la santé des habitants. L'élu écologiste s'engage à lutter contre la pollution de l'air et contre le bruit, notamment en installant sur les routes communales dépassant les valeurs-limite les installations de protection contre le bruit requises. Il agit aussi en appliquant l'ordonnance sur les rayons non-ionisants. Il demande l'enterrement des lignes à haute-tension pour réduire l'impact des champs électromagnétiques. L'élu-e écologiste assainit les bâtiments communaux qui contiennent des substances nocives telle que l'amiante. Il assainit également les sites contaminés et surveille la teneur en radon dans les maisons. Il fait ce qui est en son pouvoir pour éviter le renouvellement ou la construction des centrales atomiques. Il veille à la qualité de l'eau du réseau. Il encourage la pratique du sport et le mouvement pour les citoyens de tous les âges, notamment par la mise sur pied de journées communales du sport et du mouvement. Il s'assure que tous les citoyens aient accès aux prestations de santé.

Adopté par l'assemblée des membres du 22 septembre 2010 à Bulle